



Me faire rembourser par le syndic après inondation

Par **kawane**, le **08/11/2012** à **10:08**

Bonjour,

1) je retrouve mon appartement inondé, le 16/08/12, en rentrant du travail aux alentours de 19h (à saint maur dans le 94, la dessus j'apelle une entreprise de plombiers qui viennent et font une intervention de 1600€ (intervention d'un camion haute pression) en m' expliquant que comme c'est la colonne commune qui est bouché, c'est à la copropriété de me rembourser.

2) je contacte foncia (mon gestionnaire, c'est avec eux que je suis censé régler tout ce qui a à voir avec mon logement...), qui me dit d'envoyer la delcaration de dégat des eaux, la facture, le devis ainsi qu'un courrier de mon assureur (maif) attestant qu'ils (maif) ne prennent pas en charge le remboursement étant donné qu'il s'agit des parties communes, ce que je fais

3) j'envoi donc ces documents, et tardant à me faire rembourser, je rappel foncia et obtient le numéro du syndic (qui est tenu de me rembourser) pour savoir ce qui se passe, je tombe sur une dame qui me dit que j'aurais du apeller le syndic plutot que les plombiers, qu'ils auraient fait intervenir d'autres personne et que la la facture est beaucoup trop chere, la dessus je m'énerve, je monte le ton, ce qu'elle n'a pas apprécié, elle se braque (ce qui a mon avis fait qu'aujourd'hui elle met un point d'honneur a ne pas me rembourser) et elle me dit qu'elle ne me remboursera pas un centime...il faut savoir qu' à l'heure où je suis rentré, évidemment, personne ne m'aurait répondu a la copropriété, je n'ai pas eu la présence de lui dire à ce moment la, mais dorénavent elle ne veut plus me parler et fait la sourde oreille (impossible de la joindre par téléphone)

4) la dessus j'apelle des associations d'aide aux locataire, l'adil 94 etc... qui me conseillent de faire une mise en demeure de paiement à foncia en recommandé, en demandant que je me

fasse remboursé dans les 15 jours (le 31/08/12), ce que je fais

5) je recois un courrier de foncia me disant qu'ils ont fait un recommandé au syndic (lamy) pour gérer mon remboursement

6) plusieurs semaines passent, je recois un vague courrier de lamy nexity (mais pas St-Maur, Clichy) me parlant du remboursement des dégâts de l'appartement (un parquet légèrement gondolé) (et non du plus important, l'intervention du plombier qui m'a coûté 1600€...!!)

7) je rappelle la personne qui vient de m'envoyer ce courrier, après lui avoir envoyé toutes les pièces justificatives de mon sinistre, elle me dit que Mme X (lamy St-Maur qui refuse de me parler) refuse de rembourser...que dois-je faire ?

Par **Lag0**, le **08/11/2012 à 10:17**

Bonjour,

Avant tout, pouvez-vous clarifier un point, êtes-vous propriétaire ou locataire ? Car vous parlez de syndic, de gestionnaire, d'association d'aide aux locataires, bref, un mélange d'interlocuteurs de copropriétaires et de locataires...

Par **kawane**, le **08/11/2012 à 10:23**

Je suis locataire, j'ai trouvé mon logement avec Foncia. Une autre information : je suis allé comme on me l'a conseillé au tribunal d'instance pour faire recours contre Foncia mon gestionnaire, et en arrivant, la dame du tribunal m'a dit qu'il fallait que je fasse un recours contre mon propriétaire (qui au fond pourtant n'y est pour rien, et qui est une personne très aimable et très sympathique avec laquelle je n'aimerais pas avoir de différends)...que dois-je faire ? et on m'explique également que si je fais recours et que je perds je peux être amené à payer les frais d'avocat de la défense, en gros non seulement je me fais escroquer, mais en plus je vais devoir payer plus que ce que j'ai déjà versé ? je ne sais pas quoi faire...

Par **Marion2**, le **08/11/2012 à 10:34**

Bonjour,

Vous auriez dû contacter immédiatement votre propriétaire. Faites-le dans les meilleurs délais.

Cdt

Par **kawane**, le **08/11/2012 à 10:47**

Bonjour Marion, je l'ai fait, mais il me renvoie vers Foncia ou lamy qui, en tant que copropriétaire,

sont tenu de me rembourser non ? que dois-je faire concretement ?

merci pour vos aides en tout cas.

Par **Marion2**, le **08/11/2012 à 11:13**

Vous envoyez un courrier recommandé AR à votre propriétaire le mettant en demeure de régler ce problème, qui est le sien et non le vôtre.

Je vous conseille à nouveau fortement de contacter l'ADIL.

Par **Lag0**, le **08/11/2012 à 13:17**

Il faut que vous gardiez bien une chose en mémoire, en tant que locataire, vous n'avez aucun rapport avec le syndic de copropriété (qui lui, n'a de rapport qu'avec les copropriétaires, c'est pourquoi je vous demandais de clarifier votre statut).

Votre seul interlocuteur, c'est votre bailleur (propriétaire et / ou son mandataire).

Si l'affaire devait aller en justice, je vous confirme que c'est bien le propriétaire qu'il faudrait assigner et non Foncia. C'est toujours le propriétaire qui reste responsable devant la justice, même si cela vous paraît injuste (et je sais de quoi je parle puisque je suis propriétaire bailleur depuis plus de 25 ans).

Par **pauline008**, le **14/05/2013 à 20:18**

Bonjour à tous,

Je suis locataire et je dépends de l'agence lamy nexity de Lyon Part Dieu! Je souhaite pousser un coup de gueule contre cette agence car c'est vraiment des voleurs!!!

J'ai habité durant 2 ans dans un logement neuf, un T4 loyer+charges 1123 euros, et les charges n'arrêtaient pas d'augmenter; En octobre j'ai dû payer une régule de charge, (loyer +regul charges) à 1976 euros! Somme astronomique!! Du coup, j'étais bien motivée à déménager car je ne m'en sortais plus financièrement;

Lorsqu'on m'a versé ma caution qui était au départ de 930 euros j'ai été à nouveau bien surprise du montant 308 euros! Soit disant 180 euros pour réparation de volets, 160 euros de réparation de plomberie, et encore provision de charge à 250 euros alors que j'avais déjà payé 160 euros pour la période et 31 euros de taxes d'ordures!!

A ce prix là j'aurais dû laisser l'appart en taudis car j'avais pris le soin de bien nettoyer et remis de la peinture pour l'état des lieux!!

J'ai décidé d'appeler les nouveaux locataires pour leur demander si les travaux ont été effectués et ils m'ont dit qu'un monsieur est passé pour le volet de la cuisine juste pour changer une vis!! Une vis à 631 euros c'est cher payé quand même!!

LAMY NEXITY nous prennent vraiment comme des vaches à traire, ils s'enrichissent sur le dos

des gens honnêtes, et ils ont rien à f***lorsqu'on les appelle pour des soucis de fuite de toilette et autres, faut continuellement les harceler si on veut quelque chose et encore!!C'est vraiment des voleurs et escrocs!!!!!!

J'ai appelé l'agence pour le problème de caution et on m'a fait poirotter au moins 10 min au téléphone et personne pour vous répondre, ils nous prennent pour des cons!!

Moi je ne sais pas quels sont mes recours et procédures à faire...

Auriez vous des conseils SVP ????????je vous remercie d'avance!!!!!!

Par **Lag0**, le **15/05/2013** à **07:42**

Bonjour,

Les dégradations mises à votre charge apparaissent-elles bien par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie ?

Les retenues sur votre dépôt de garantie (et non caution) ont-elles bien été justifiées (devis ou facture) ?